

## ORDONNANCES

### Programmation d'événements publics

**AVIS** est par les présentes diffusé par le soussigné, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 18 janvier 2016 l'ordonnance suivante en vertu du règlement indiqué ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2016-26-001**, modifiant l'annexe B du *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039), afin de retirer l'emplacement numéro 3 (secteur Petit Beaubien) et de prolonger les heures d'occupation des emplacements numéro 1 (Secteur Angus), 2 (Secteur Espace affaires Rosemont), 4 (Secteur Maisonneuve-Rosemont), 5 (Secteur Bellechasse), 6 (Secteur Marconi-Alexandra) et 7 (Secteur Père-Marquette) et ce, en vertu du *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039, article 34).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 19 janvier 2016.

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA